

École nationale des pompiers du Québec

Plan stratégique 2023-2027

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite de l'École.

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	vi
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	viii
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	x
L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision.....	1
Valeurs	1
Organigramme de l'ENPQ	2
Chiffres clés.....	3
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT de l'ENPQ	4
L'offre de formation en sécurité incendie au Québec	4
La transformation organisationnelle et numérique dans un contexte de durabilité	5
Le recrutement, la rétention et la requalification du personnel en sécurité incendie	6
CHOIX STRATÉGIQUES	8
Enjeu : La coordination de la formation en sécurité incendie	8
Orientation 1. Harmoniser les formations et les exigences (pour respecter les standards actuels).....	8
Objectif 1.1 Réviser les cours de formation initiale inscrits au Règlement.....	8
Objectif 1.2 Actualiser les guides de qualification professionnelle	8
Objectif 1.3 Offrir des formations en ligne asynchrones pour les personnes qui ont déjà suivi un programme de formation en sécurité incendie.....	9
Orientation 2. Offrir du soutien aux acteurs et actrices de la formation sur tout le territoire québécois.....	9
Objectif 2.1 Maintenir la qualité de la formation	9
Objectif 2.2 Consolider le réseau de communication et d'échange de l'information dans le milieu de la sécurité incendie	10
Objectif 2.3 Accompagner les municipalités qui n'ont pas d'institutrices/instituteurs et de moniteurs/monitrices.....	10
Enjeu : L'intégration progressive des changements organisationnels	10
Orientation 3. Optimiser les ressources.....	10
Objectif 3.1 Qualifier de nouveaux instructeurs et instructrices	11
Objectif 3.2 Développer des formations courtes en ligne.....	11
Objectif 3.3 Alléger les processus administratifs relatifs aux examens.....	11
Orientation 4. Renforcer les outils de communication entre l'École et l'ensemble de ses partenaires, collaboratrices/collaborateurs et parties prenantes.....	11

Objectif 4.1 Améliorer la diffusion des informations relatives au milieu de la sécurité incendie.....	12
Objectif 4.2 Créer un répertoire de ressources en ligne pour les gestionnaires des services incendie	12
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027	13

M E S S A G E D U M I N I S T R E

Monsieur le Président,

Je dépose à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2023-2027 de l'École nationale des pompiers du Québec, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Ce plan est le résultat des constats et réflexions stratégiques de l'ensemble des partenaires et des employés de l'École, et s'articule autour de deux enjeux prioritaires auxquels cette dernière fait face dans l'accomplissement de sa mission : la coordination de la formation en sécurité incendie et l'intégration progressive des changements organisationnels, afin de rendre l'offre de service mieux adaptée aux attentes et aux besoins des pompières et pompiers du Québec.



Outil de gouvernance indispensable et précieux guide collectif, les réflexions stratégiques de ce plan quadriennal font aussi ressortir des opportunités que l'École entend ou a déjà commencé à saisir, tant en nouant de futures collaborations avec ses partenaires, qu'en empruntant le levier extraordinaire de la transformation numérique pour permettre une plus large diffusion et accessibilité en ligne de ses formations qualifiantes, à l'échelle du Québec.

Cette année, plus que jamais, notre ministère a conscience du rôle de l'École nationale des pompiers du Québec ainsi que de la nécessité et de l'importance d'offrir aux pompières et aux pompiers du Québec la meilleure formation, pour lui permettre d'atteindre sa vision : devenir une référence incontournable en ce qui concerne la formation qualifiante des pompières et pompiers du Québec.

ORIGINAL SIGNÉ

Le ministre de la Sécurité publique

François Bonnardel

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'automne 2022, l'École nationale des pompiers du Québec a amorcé sa démarche de planification stratégique 2023-2027 auprès de son milieu. Vous avez été nombreux à participer à cette vaste démarche de consultations que nous avons mise en place et à partager vos expériences et votre vision de la profession, ce qui a permis de prendre acte de vos souhaits et ambitions quant au devenir de l'École.

À titre de présidente du conseil d'administration, et en son nom, je suis très heureuse de la participation active des administrateurs aux constats et réflexions stratégiques sur lesquels s'appuie ce nouveau plan. Nous avons ainsi la certitude que cette planification stratégique est le reflet des préoccupations, des suggestions et des opportunités qu'offre notre milieu.



Dans ces temps de changements constants, ce plan stratégique est la boussole qui nous permettra de garder le cap et de ne pas perdre de vue la mise en commun de nos idées, de nos visions, de nos aspirations, pour mieux comprendre ce que nous sommes et, ensemble, définir ce que nous aspirons à devenir.

Compte tenu de nos ressources actuelles, notre plan présente des engagements réalistes que nous souhaitons concrétiser au cours des prochaines années. Au cœur de nos actions quotidiennes se trouvent les pompières et les pompiers du Québec, pour leur faciliter l'accès à la formation qualifiante à l'échelle du Québec - l'École a déjà entamé un virage numérique avec une offre de formations en ligne - ainsi que l'ensemble des partenaires de l'École, qui se reconnaîtront.

Avec ce plan stratégique, l'ÉNPQ développe une façon de faire qui lui permettra de s'adapter aux différents enjeux et préoccupations de la profession qui ne cesse d'évoluer, et de consacrer les ressources requises pour relever les défis qui y sont associés.

Les membres du conseil d'administration accordent toute leur confiance à l'équipe de l'École nationale des pompiers du Québec pour réaliser ce plan et remercient l'ensemble de ses partenaires pour sa mobilisation afin de l'appliquer et le mener à terme.

Nous espérons que vous vous y retrouverez en le parcourant, car il a été écrit pour vous.

ORIGINAL SIGNÉ

La présidente du conseil d'administration

Katia Petit

MESS AG E DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est un privilège pour moi de vous présenter le nouveau Plan stratégique 2023-2027 de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), un outil incontournable qui permet à notre École de se doter d'une vision claire et structurée visant l'atteinte de nos objectifs. Il est le résultat d'une large consultation auprès de nos employés et de nos partenaires clés qui ont contribué à cette démarche collaborative qui nous a permis de déterminer, de façon structurée et rigoureuse, les priorités de notre École, pour les prochaines années.



Ce Plan stratégique quadriennal s'inscrit dans un contexte postpandémique, marqué par des bouleversements profonds, et notre École, à l'instar de nombreux autres organismes, s'en trouve impactée.

Un constat s'impose : le milieu des pompières et des pompiers est en plein bouleversement!

Le Plan stratégique 2023-2027 de l'ÉNPQ se veut réaliste et pragmatique. Il est adapté aux ressources actuelles limitées (ressources humaines et financières) et aux besoins de mise à niveau et de révision de plusieurs programmes de l'École, laquelle est consciente de l'impact de cette réalité sur son offre de service, qu'elle souhaiterait plus ambitieuse.

J'ai en tête de travailler à faire de l'École nationale des pompiers du Québec une référence incontournable en ce qui concerne la formation qualifiante des pompières et des pompiers du Québec. Pour cela, l'ÉNPQ se doit d'être constamment à l'affût des opportunités qui se présenteront : problématiques émergentes, nouvelles pratiques qui se développent, courants de changements, nouvelles technologies comme vecteurs de transmission des programmes de formation adaptés aux réalités.

Cela passe aussi par la volonté d'optimiser nos ressources en allant chercher l'appui de nos partenaires et en étant à l'écoute de toute information provenant de ces derniers.

Dans un environnement en constant changement, le plan stratégique 2023-2027 reste un document dynamique qui peut être révisé en fonction de l'évolution des besoins, afin de mieux répondre aux défis qui nous attendent.

ORIGINAL SIGNÉ

Le directeur général

Stephen Valade

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

L'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ, ou l'École) a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. (Loi sur la sécurité incendie S-3.4 a. 52)

- Elle favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation au personnel municipal travaillant en sécurité incendie et tient le ministre de la Sécurité publique informé à cet égard. (S-3.4 a. 57)
- Elle encourage, facilite et planifie les échanges d'expertise avec l'extérieur du Québec et, en particulier, favorise la contribution de spécialistes québécois à des missions d'échange international en matière de formation en sécurité incendie. (S-3.4 a. 58)
- Elle établit des normes relatives à ses activités de formation professionnelle, à l'homologation de telles activités conçues à l'extérieur de ses cadres, aux conditions d'admission de ses élèves, aux exigences pédagogiques, aux stages et aux examens, aux certificats et attestations d'études qu'elle décerne, et établit des normes d'équivalence. (S-3.4 a. 60)

Vision

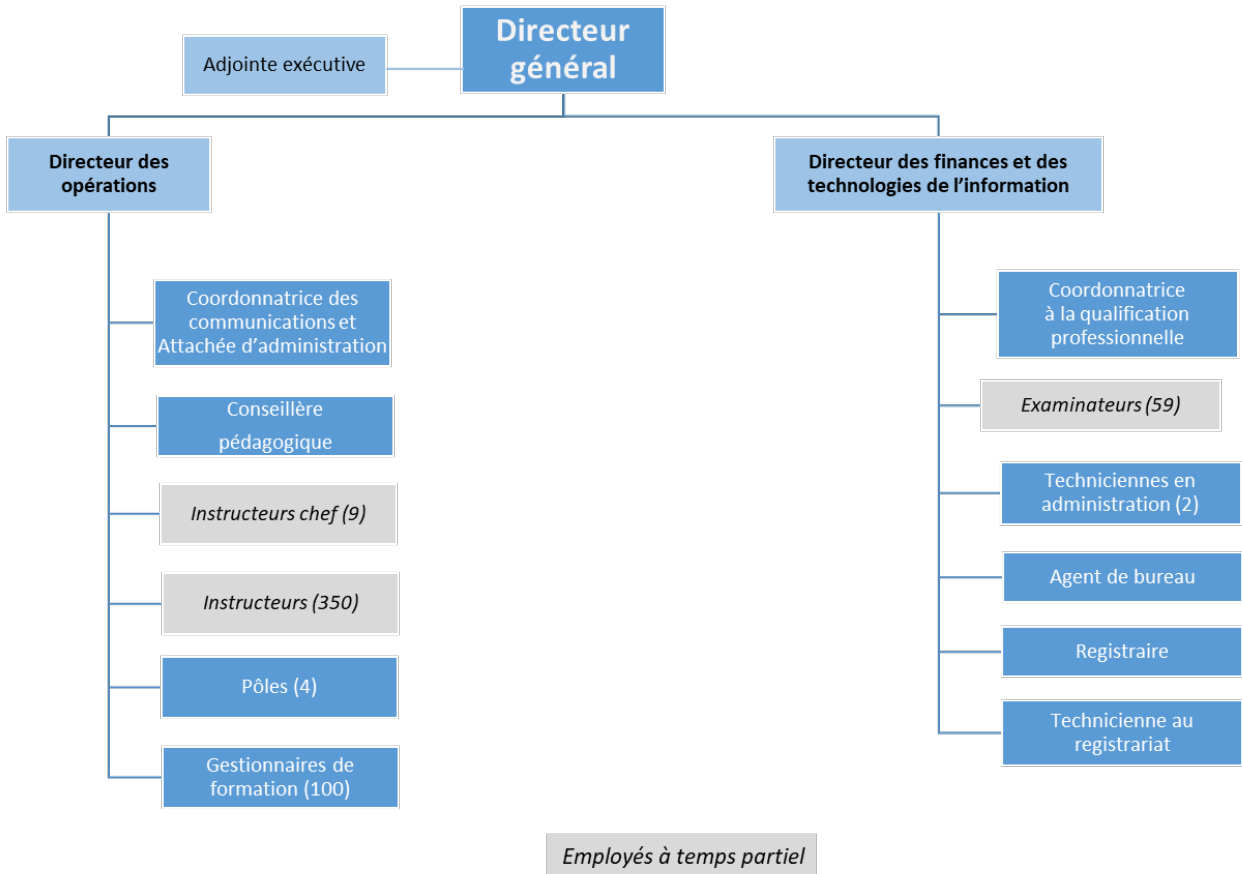
D'ici les quatre prochaines années, l'École nationale des pompiers du Québec sera une référence incontournable en ce qui concerne la formation qualifiante des pompières et pompiers du Québec.

Valeurs

L'École accomplit sa mission dans le respect de ses valeurs fondamentales : la rigueur, la disponibilité et le professionnalisme.

Organigramme de l'ENPQ

Organigramme au 5 juin 2023



Chiffres clés

Voici un aperçu des activités de l'École et du milieu de la sécurité incendie.

Chiffres clés 2021-2022	Description						
12 personnes membres du personnel à plein temps de l'ENPQ	Personnes qui travaillent à l'ENPQ au 30 juin 2022 à plein temps dans un des trois secteurs suivants : direction générale, opérations, ainsi que finances et technologies de l'information.						
9 instructrices/instructeurs-chefs 350 Instructeurs 59 examinateurs	Personnes employées à temps partiel par l'ENPQ qui travaillent en région et coordonnent l'offre de formation de façon à couvrir l'ensemble du territoire.						
100 gestionnaires de formation en sécurité incendie	Gestionnaires de formation en poste désignés par l'École.						
20 398 pompiers et pompières au Québec	Données 2022 du recensement des effectifs de sécurité incendie au Québec, selon l'Institut de la statistique du Québec pour le compte du ministère de la Sécurité publique. Le terme pompier englobe les officiers et officières ainsi que les pompières et pompiers. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plein temps : 5 609 ▪ Temps partiel : 6 948 ▪ Volontaires : 7841 						
Revenus de l'École : 2,73 M\$ Charges de l'École : 2,72 M\$	États financiers au 30 juin 2022						
7 134 inscriptions	Nouvelles Inscriptions aux programmes et aux activités de formation <table border="1"> <thead> <tr> <th>2021-2022</th> <th>2020-2021</th> <th>2019-2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7 134</td> <td>5 035</td> <td>3 233</td> </tr> </tbody> </table>	2021-2022	2020-2021	2019-2020	7 134	5 035	3 233
2021-2022	2020-2021	2019-2020					
7 134	5 035	3 233					
5 500 certificats émis	Certificats émis avec le sceau de l' <i>International Fire Service Accreditation Congress (IFSAC)</i> et de l' <i>International Accreditation for Fire Service Organizations (PROBOARD)</i> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2021-2022</th> <th>2020-2021</th> <th>2019-2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 500</td> <td>3 975</td> <td>2 569</td> </tr> </tbody> </table>	2021-2022	2020-2021	2019-2020	5 500	3 975	2 569
2021-2022	2020-2021	2019-2020					
5 500	3 975	2 569					

Sources : Rapport annuel ENPQ 2021-2022 et Recensement des effectifs en sécurité incendie au Québec réalisé par l'Institut de la statistique du Québec pour le compte du MSP, Données 2022.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENPQ

L'offre de formation en sécurité incendie au Québec

L'ENPQ forme les pompiers et les pompières devant intervenir dans les municipalités de 200 000 habitants ou moins. La formation Pompier I est obligatoire pour les personnes qui interviennent dans les municipalités de 25 000 habitants ou moins, et la formation Pompier II l'est pour les personnes qui interviennent dans les municipalités de 25 000 à 200 000 habitants. L'ENPQ offre des programmes et des cours spécialisés, notamment, Officier non urbain, Désincarcération, Opérateur d'autopompe, Opérateur de véhicule d'élévation. Plusieurs formations offertes par d'autres écoles ou établissements d'enseignement sont homologuées par l'ENPQ. Les formations Officier I et Officier II sont offertes dans les collèges et l'ENPQ procède aux examens de qualification finaux, une fois les programmes de formation terminés.

Pour devenir pompier ou pompière dans une ville de plus de 200 000 habitants, le diplôme d'études professionnel (DEP) offert par trois écoles sous la responsabilité du ministère de l'Éducation est requis. En plus du DEP, d'autres diplômes sont proposés. La formation conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), à un DEP, ou à un diplôme d'études collégiales (DEC) lié à la formation des pompiers et des pompières, est donnée dans des établissements d'enseignement public ou privé.

L'ENPQ couvre donc un grand territoire par son offre de formation et ses activités qui contribuent au respect des normes nationales et internationales liées à la pratique, pour tout le continuum de services, de la prévention à l'intervention en sécurité incendie. Elle a créé des liens avec les différentes écoles, établissements d'enseignement et instituts qui offrent de la formation au Québec, dans d'autres provinces et d'autres pays.

L'ENPQ a développé des ententes avec des services incendies, des municipalités régionales de comtés, et d'autres organismes pour donner accès à la formation dans les différentes régions du Québec. Elle a accrédité plus de 350 instructeurs et instructrices pour enseigner les différents contenus qui représentent l'ensemble des domaines d'activité et d'intervention sur le territoire Québécois. La qualification des intervenant-es est effectuée par la soixantaine d'examineurs sous l'autorité de l'ENPQ.

L'École travaille en collaboration avec plusieurs associations du milieu de la sécurité incendie dont l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ), la Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie du Québec (FQISI), l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ), l'Association des pompiers-instructeurs du Québec (LAPIQ), l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ), l'École nationale de police du Québec, la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Sécurité publique et l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM).

Les deux voies de formation (celle de l'École et celle des autres écoles, établissements d'enseignement et instituts) nécessitent une coordination soutenue dans l'optique d'assurer une cohérence entre les formations, notamment en ce qui concerne la mise à jour des contenus théoriques, la documentation des risques émergents, l'encadrement des volets pratiques, les exigences de certification (normes et standards).

La cohérence est aussi nécessaire entre les nombreuses parties prenantes, notamment les différentes municipalités réparties sur tout le territoire québécois, les associations d'intervenant-es et de gestionnaires en sécurité, les différents ministères et organismes publics qui contribuent à assurer la sécurité des Québécoises et Québécois, notamment par les lois, normes, services, directives et règlements.

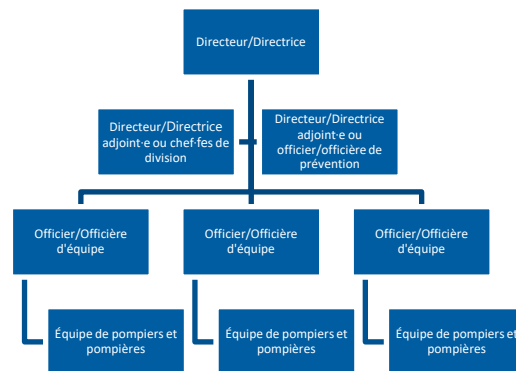
Afin de bien s'adapter aux réalités des parties prenantes, des mécanismes sont déjà en place. L'ENPQ a notamment désigné des pôles régionaux afin d'assurer une communication en continu avec les municipalités. Une action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes contribue à assurer la sécurité sur tout le territoire.

Au cours des prochaines années, l'ENPQ entend consolider les liens qui existent entre les différentes parties prenantes de la sécurité incendie et optimiser les mécanismes de coordination des activités de prévention, de formation, d'intervention et de recherche, notamment en s'assurant d'une information actualisée, efficace et probante en matière de formation et de standards de qualité dans le domaine de la sécurité incendie.

La transformation organisationnelle et numérique dans un contexte de durabilité

L'ENPQ a la responsabilité « veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et pompières, ainsi que des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie ».

Principaux éléments qui composent la structure d'un service d'incendie



Source : Gouvernement du Québec (2007). *Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie*, MSP.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/publications/guide_operations/guide-operations-ssi.pdf

Note : La structure varie selon l'ampleur des ressources de la municipalité, ainsi que selon l'interaction avec les autres services municipaux internes et externes.

Les corps de métiers liés à la sécurité incendie sont définis selon une structure qui correspond au système de commandement, et l'ENPQ supervise la formation et le respect des exigences relatives à ces différents corps de métier. Le régime des études de l'École et les frais de scolarité de ses étudiantes et étudiants sont déterminés par règlement¹. Le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal² encadre la fonction de direction d'un service de sécurité incendie, la formation de base d'un pompier ou d'une pompière, les formations spécialisées obligatoires pour certaines interventions, la formation de base des officiers/officières et la formation avancée pour les officiers/officières supérieur-es.

L'École a, comme plusieurs organismes, amorcé une transformation numérique, notamment par la mise en place de cours en ligne et par l'utilisation d'une plateforme informatisée pour les opérations du registrariat.

¹ R.L.R.Q. chapitre S-3.4, r. 1.1, r. 3.

² R.L.R.Q. chapitre S-3.4, r. 1.

Toutefois, la transformation n'est pas achevée. En plus des cours en ligne, l'ENPQ est en voie de standardiser certains de ses processus administratifs et revoit ses canaux de communication. Elle poursuit également son objectif d'élargir l'accès aux services à l'ensemble des communautés autochtones, notamment en leur offrant plus d'outils adaptés à leur réalité.

La transformation numérique engendre donc une transformation organisationnelle et l'École souhaite en profiter pour optimiser ses processus, alléger les opérations et les étapes administratives liées notamment au registrariat, à l'homologation et aux activités de supervision et d'encadrement des personnes qui interviennent dans les municipalités.

Le recrutement, la rétention et la requalification du personnel en sécurité incendie

Les métiers liés à la sécurité incendie évoluent au fil des recherches et des enquêtes qui apportent de nouvelles connaissances. La prévention et la gestion des risques permettent de mieux comprendre les événements qui mettent en péril la sécurité de la population. Elles contribuent également à l'organisation d'interventions pluridisciplinaires pour atténuer les risques et diminuer, voire enrayer, le danger.

Les métiers liés à la sécurité incendie répondent à un ensemble de normes et de standards. La qualification des personnes en poste nécessite des ajustements en continu pour tenir compte des risques émergents. Les exigences relatives à certaines formations sont donc mises à jour régulièrement. Une attention particulière doit être portée aux processus qui permettent d'actualiser les compétences et de recruter des personnes bien formées et bien informées. L'École, par sa fonction qualifiante, chapeaute les différents mécanismes qui ont un impact sur le recrutement. En plus de la formation qu'elle offre, elle participe au processus de reconnaissance des acquis et de requalification des personnes en poste.

Le recrutement et la rétention de pompiers et pompières nécessitent une attention continue dans les municipalités de 50 000 habitants et moins. Et, dans l'ensemble, à l'échelle du Québec, les perspectives d'emploi varient d'une région à l'autre.

Perspectives d'emploi 2022-2026 pour le métier de pompier et pompière

RÉGION	EMPLOYABILITÉ	EN EMPLOI	TEMPS PLEIN
Bas-Saint-Laurent	Bonne	50	100 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Limitée	200	84,8 %
Capitale-Nationale	Limitée	600	96,7 %
Mauricie	Bonne	250	70,6 %
Estrie	Bonne	350	90,7 %
Montréal	Limitée	800	98,2 %
Outaouais	Limitée	300	96,5 %
Abitibi-Témiscamingue	Données non publiées		
Côte-Nord	Bonne	150	71,4 %
Nord-du-Québec	Bonne	150	62,5 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Données non publiées		
Chaudière-Appalaches	Limitée	200	95,6 %
Laval	Limitée	300	100 %
Lanaudière	Limitée	800	91,6 %
Laurentides	Limitée	700	96,1 %
Montérégie	Limitée	2 000	90,1 %
Centre-du-Québec	Bonne	100	92,9 %
RMR Montréal	Limitée	4 000	95,4 %
RMR Québec	Limitée	700	96,6 %
Ensemble du Québec	Limitée	7 000	91,1%

Source : Gouvernement du Québec (avril 2023), *Pompiers / pompières*, <https://www.quebec.ca/emploi/metiers-professions/explorer-metiers-professions/4312-pompiers-pompieres#perspectives>

Dans les prochaines années, l'ENPQ entend suivre de près l'évolution de la main-d'œuvre dans le milieu de la sécurité incendie, autant en ce qui concerne les besoins dans les municipalités de moins de 200 000 habitants, qu'en matière de requalification et de mise à jour des compétences des intervenant·es en poste. Par sa position centrale au cœur de l'ensemble des parties prenantes, l'ENPQ veillera à soutenir les municipalités et les intervenant·es, comme tout le personnel et les collaborateurs et collaboratrices de l'École, afin de mettre en œuvre des moyens de contribuer à assurer la relève en sécurité incendie au Québec.

En effet, une relève correctement formée est d'autant plus cruciale compte tenu de l'augmentation et de l'intensité des changements climatiques extrêmes, notamment les feux de forêts qui ont été un enjeu majeur cette année, et les nouveaux risques émergents.

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu : La coordination de la formation en sécurité incendie

L'ENPQ est mandatée par la Loi sur la sécurité incendie pour assurer la qualité de la formation professionnelle qualifiante des pompiers, pompières et de certaines personnes membres du personnel municipal. D'autres activités font aussi partie de sa mission, notamment la concertation des établissements d'enseignement et des autres organismes qui offrent de la formation en sécurité incendie, les échanges d'expertises à l'extérieur du Québec, la contribution de spécialistes québécois à des missions d'échange international, la détermination des normes de formation, l'homologation d'activité de formation, le respect des conditions d'admission des élèves et des exigences relatives aux normes, ainsi que la reconnaissance des acquis.

Dans ce contexte, elle interagit avec un ensemble diversifié de parties prenantes du milieu municipal, du milieu de l'éducation et du milieu de la sécurité.

Orientation 1. Harmoniser les formations et les exigences (pour respecter les standards actuels)

L'ENPQ a élaboré plusieurs cours, dont certains sont offerts en ligne, et programmes de formation pour assurer la qualification professionnelle sur l'ensemble du territoire.

L'offre de cours en ligne est synchrone; les cours sont donnés à des groupes avec un instructeur ou une instructrice pour chacun des groupes. Au cours des prochaines années, l'École poursuivra la mise à jour des cours et des programmes offerts, elle consolidera son réseau et actualisera son leadership auprès des parties prenantes pour assurer la cohérence des activités de formation et d'accompagnement. L'École offrira des formations asynchrones sur mesure; chaque apprenante et apprenant accèdera à son dossier de formation de manière autonome au moment qui lui convient le mieux.

Objectif 1.1 Réviser les cours de formation initiale inscrits au Règlement

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de cours révisés diffusés auprès de la clientèle	1 (Pompier II)	1 (Officier non urbain)	1 (Opérateur d'autopompe)	1 (Opérateur de véhicule d'élévation)

Objectif 1.2 Actualiser les guides de qualification professionnelle

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de guides de qualification mis à jour pour les apprenantes et apprenants	2 (Pompier I; Matières dangereuses-Opération)	3 (Officier I; Officier II; Officier non urbain)	2 (Désincarcération; Opérateur d'autopompe)	1 (Opérateur de véhicule d'élévation)

Objectif 1.3 Offrir des formations en ligne asynchrones pour les personnes qui ont déjà suivi un programme de formation en sécurité incendie

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de participant-es par année, par formation en ligne (Mesure de départ : 50)	150	150	125	125
Nombre de formations asynchrones mises en ligne	-	1 (Pompier I)	1 (Pompier II)	1 (Officier non urbain)
Nombre de personnes inscrites annuellement aux formations asynchrones	5	10	50	100

Orientation 2. Offrir du soutien aux acteurs et actrices de la formation sur tout le territoire québécois

Outre le personnel de direction, du registrariat, des technologies et des stratégies pédagogiques, l'ENPQ compte plusieurs collaboratrices et collaborateurs, notamment des examinatrices et examinateurs, des instructrices et instructeurs-chefs, des chargé-es de projets, et des représentant-es de l'École dans chacun des pôles régionaux. Elle compte aussi sur les gestionnaires de formation, partenaires ou diffuseurs de programmes de formation. Les représentant-es sur le terrain constituent un levier d'action et sont directement impliqués dans les municipalités.

Les sceaux ProBoard et IFSAC décernés par l'École aux personnes ayant réussi la formation accréditée constituent un gage de qualité. L'École continuera donc de satisfaire aux exigences en cette matière. De plus, elle souhaite développer de nouveaux moyens de rejoindre ses parties prenantes, les partenaires et les collaboratrices/collaborateurs, et ce, afin de suivre de près les besoins du personnel en sécurité incendie dans les municipalités et d'assurer la qualité de la formation.

Le soutien des municipalités situées en régions éloignées et au nord du Québec représente un défi pour les prochaines années. L'École portera une attention particulière au matériel rendu accessible aux communautés des Premières Nations et les Inuits.

Objectif 2.1 Maintenir la qualité de la formation

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025
Obtention des certificats de conformité et de qualité	Maintenir le résultat ProBoard	Maintenir le résultat IFSAC

Objectif 2.2 Consolider le réseau de communication et d'échange de l'information dans le milieu de la sécurité incendie

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre d'abonné-es au bulletin mensuel	100	110	120	150

Objectif 2.3 Accompagner les municipalités qui n'ont pas d'instructrices/instructeurs et de moniteurs/monitrices

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de municipalités accompagnées (Mesure de départ : 2)	25	25	30	35

Enjeu : L'intégration progressive des changements organisationnels

L'École contribue à la capacité des collectivités en matière de connaissance sur la sécurité et la prévention. Elle peut favoriser une plus grande implication, de même que le partage d'information et le respect des normes. Elle participe au partage des connaissances en sécurité incendie, notamment par la formation offerte aux pompières et pompiers volontaires, ainsi que par la valorisation de leur travail pour intéresser les futurs pompiers et pompières.

L'École a homologué plusieurs organismes qui donnent de la formation, ce qui contribue à la mise en œuvre des politiques gouvernementales et au respect des meilleures pratiques en matière de sécurité incendie sur tout le territoire québécois. Elle est responsable du régime des études sur la formation professionnelle qualifiante en sécurité incendie, de l'administration du registrariat et de l'organisation des ressources nécessaires à la couverture de l'ensemble du territoire.

L'École mise sur le développement de canaux de communication et de moyens efficaces de partager les connaissances et les savoirs à l'ensemble des municipalités et des acteurs du milieu.

Orientation 3. Optimiser les ressources

Toutes ses activités de représentations, de formation, d'homologation, de coordination, de supervision et les processus qui y sont liés peuvent engendrer une certaine lourdeur administrative. Plus particulièrement, les délais entre les différents examens d'un même programme de formation peuvent allonger la durée du programme.

Dans une perspective de durabilité, des changements ont été apportés au cours des dernières années, notamment avec l'offre de cours et les examens en ligne. L'ENPQ entend utiliser les leviers de la transformation numérique pour optimiser ses ressources et alléger ses processus administratifs.

Objectif 3.1 Qualifier de nouveaux instructeurs et instructrices

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de nouveaux instructeurs/instructrices pour les programmes Pompiers I et Matières dangereuses – Sensibilisation et Opération	10	15	20	25

Objectif 3.2 Développer des formations courtes en ligne

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de personnes inscrites aux formations courtes en ligne	50	55	60	70

Objectif 3.3 Alléger les processus administratifs relatifs aux examens

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Délai pour qualifier les participants-es au programme Pompier I (Mesure de départ :18 mois)	17 mois	16 mois	15 mois	14 mois

Orientation 4. Renforcer les outils de communication entre l'École et l'ensemble de ses partenaires, collaboratrices/collaborateurs et parties prenantes

Durant les consultations réalisées pour l'élaboration du présent plan stratégique, et au fil des activités et des rencontres que l'École réalise avec ses collaboratrices/collaborateurs, partenaires et parties prenantes, un levier important a été ciblé pour optimiser les processus et les actions de l'École : il s'agit de modes de communication plus diversifiés.

Dans un contexte où plusieurs réseaux s'entrecroisent pour offrir un service de qualité en matière de sécurité incendie et de sécurité civile, la stratégie de communication est essentielle. L'ENPQ agira selon deux grandes voies d'actions : d'une part, elle organisera le partage d'information de façon à rejoindre les membres de tous les réseaux concernés par la sécurité incendie; d'autre part, elle mettra en place un système de veille stratégique pour diffuser une information en temps utile à toute personne concernée par les activités de l'École, principalement en ce qui a trait aux processus relatifs au registrariat, à l'homologation, à la mise à jour des guides, aux formations offertes. Cette approche permettra aussi à l'ENPQ de répondre de façon plus efficace aux demandes qui lui sont transmises.

Objectif 4.1 Améliorer la diffusion des informations relatives au milieu de la sécurité incendie

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre de consultations du site Web	100	120	130	140

Objectif 4.2 Créer un répertoire de ressources en ligne pour les gestionnaires des services incendie

Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
Nombre d'outils (guides, manuels, références, applications, modèles, exercices) ajoutés à la boîte à outils	2	2	2	2

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

École nationale des pompiers du Québec

MISSION :

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

VISION :

D'ici les quatre prochaines années, l'École nationale des pompiers du Québec sera une référence incontournable en ce qui concerne la formation qualifiante des pompières et des pompiers du Québec.

VALEURS :

L'École accomplit sa mission dans le respect de ses valeurs fondamentales : la rigueur, la disponibilité et le professionnalisme.

ENJEU 1 : La coordination de la formation en sécurité incendie

Orientations		Objectifs		Indicateurs		Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
1	Harmoniser les formations et les exigences (pour respecter les standards actuels)	1.1	Réviser les cours de formation initiale inscrits au Règlement	1	Nombre de cours révisés diffusés auprès de la clientèle	1	1	1	1
		1.2	Actualiser les guides de qualification professionnelle	2	Nombre de guides de qualification mis à jour pour les apprenantes et apprenants	2	3	2	1
		1.3	Offrir des formations en ligne asynchrones pour les personnes qui ont déjà suivi un programme de formation en sécurité incendie	3	Nombre de participant-es par année, par formation en ligne (Mesure de départ : 50)	150	150	125	125
				4	Nombre de formations asynchrones mises en ligne	-	1	1	1
				5	Nombre de personnes inscrites annuellement aux formations asynchrones	5	10	50	100
2	Offrir du soutien aux acteurs et actrices de la formation sur tout le territoire québécois	2.1	Maintenir la qualité de la formation	6	Obtention des certificats de conformité et de qualité	Maintenir le résultat ProBoard	Maintenir le résultat IFSAC		
		2.2	Consolider le réseau de communication et d'échange de l'information dans le milieu de la sécurité incendie	7	Nombre d'abonné-es au bulletin mensuel	100	110	120	150
		2.3	Accompagner les municipalités qui n'ont pas d'instructrices/instructeurs et de moniteurs/monitrices	8	Nombre de municipalités accompagnées (Mesure de départ : 2)	25	25	30	35

ENJEU 2 : L'intégration progressive des changements organisationnels

Orientations		Objectifs		Indicateurs		Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027
3	Optimiser les ressources	3.1	Qualifier de nouveaux instructeurs et instructrices	9	Nombre de nouveaux instructeurs/instructrices pour les programmes Pompiers I et Matières dangereuses – Sensibilisation et Opération	10	15	20	25
		3.2	Développer des formations courtes en ligne	10	Nombre de personnes inscrites aux formations courtes en ligne	50	55	60	70
		3.3	Alléger les processus administratifs relatifs aux examens	11	Délai pour qualifier les participants-es au programme Pompier I (Mesure de départ : 18 mois)	17 mois	16 mois	15 mois	14 mois
4	Renforcer les outils de communication	4.1	Améliorer la diffusion des informations relatives au milieu de la sécurité incendie	12	Nombre de consultations du site Web	100	120	130	140
		4.2	Créer un répertoire de ressources en ligne pour les gestionnaires des services incendie	13	Nombre d'outils (guides, manuels, références, applications, modèles, exercices) ajoutés à la boîte à outils	2	2	2	2

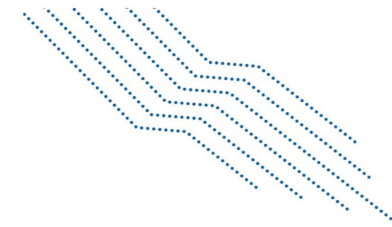


TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027

École nationale des pompiers
du Québec

MISSION

L'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ, ou l'École) a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

VISION

D'ici les quatre prochaines années, l'École nationale des pompiers du Québec sera une référence incontournable en ce qui concerne la formation qualifiante des pompiers et des pompiers du Québec.

VALEURS

L'École accomplit sa mission dans le respect de ses valeurs fondamentales : la rigueur, la disponibilité et le professionnalisme.

Enjeu 1 : La coordination de la formation en sécurité incendie

Orientation 1 : Harmoniser les formations et les exigences (pour respecter les standards actuels)

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1 Réviser les cours de formation initiale inscrits au Règlement	1. Nombre de cours révisés diffusés auprès de la clientèle	1	1	1	1
1.2 Actualiser les guides de qualification professionnelle	2. Nombre de guides de qualification mis à jour pour les apprenantes et apprenants	2	3	2	1
1.3 Offrir des formations en ligne asynchrones pour les personnes qui ont déjà suivi un programme de formation en sécurité incendie	3. Nombre de participant-es par année, par formation en ligne (Mesure de départ :50)	150	150	125	125
	4. Nombre de formations asynchrones mises en ligne	-	1	1	1
	5. Nombre de personnes inscrites annuellement aux formations asynchrones	5	10	50	100

Orientation 2 Offrir du soutien aux acteurs et actrices de la formation sur tout le territoire québécois

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1 Maintenir la qualité de la formation	6. Obtention des certificats de conformité et de qualité	Maintenir le résultat ProBoard	Maintenir le résultat IFSAC		
2.2 Consolider le réseau de communication et d'échange de l'information dans le milieu de la sécurité incendie	7. Nombre d'abonné-es au bulletin mensuel	100	110	120	150
2.3 Accompagner les municipalités qui n'ont pas d'instructrices/instructeurs et de moniteurs/monitrices	8. Nombre de municipalités accompagnées (Mesure de départ :2)	25	25	30	35

Enjeu 2 : L'intégration progressive des changements organisationnels

Orientation 3 : Optimiser les ressources

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1 Qualifier de nouveaux instructeurs et instructrices	9. Nombre de nouveaux instructeurs/instructrices pour les programmes Pompiers I et Matières dangereuses – Sensibilisation et Opération	10	15	20	25
3.2 Développer des capsules de formation en ligne	10. Nombre de personnes inscrites aux formations courtes en ligne	50	55	60	70
3.3 Alléger les processus administratifs relatifs aux examens	11. Délai pour qualifier les participant-es au programme Pompier I (Mesure de départ : 18 mois)	17 mois	16 mois	15 mois	14 mois

Orientation 4 : Renforcer les outils de communication

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1 Améliorer la diffusion des informations relatives au milieu de la sécurité incendie	12. Nombre de consultations du site Web	100	120	130	140
4.2 Créer un répertoire de ressources en ligne pour les gestionnaires des services incendie	13. Nombre d'outils (guides, manuels, références, applications, modèles, exercices) ajoutés à la boîte à outils	2	2	2	2

